

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.212.2025.TREATIES-XXI.10 (Notification dépositaire)

ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR
LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE DES
ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE

NEW YORK, 19 JUIN 2023

PORTUGAL : APPROBATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 28 mai 2025, avec :

Déclaration (Traduction) (Original : anglais)

En vertu du paragraphe 1 de l'article 10 et de l'article 70 de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, la République portugaise déclare par la présente que les dispositions de l'Accord ayant trait aux activités relatives aux ressources génétiques marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et aux informations de séquençage numérique sur ces ressources ne s'appliquent pas aux ressources et aux informations qui ont été collectées ou produites avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Lesdites dispositions ne s'appliquent qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

Le 28 mai 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'DN' with a horizontal line underneath.